



MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY

SORNAY, le 28.03.2011

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 22 mars 2011, à 20h30, en séance ordinaire, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Excusés : COMPARET Ronald, DAUTEL Arnaud, FICHET David
Secrétaire de séance : BOUDIER Laurent

Le compte-rendu de la séance du 15.02.2011 est adopté à l'unanimité.

Deux points sont ajoutés à l'unanimité à l'ordre du jour :

- Engagement de la Commune pour le Festival K-RAVANE
- Carrefour des Communes : Don pour la catastrophe au Japon

Puis, celle-ci est ouverte suivant l'ordre du jour.

DEMANDE D'ADHESION AU CNAS

La loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale stipule que l'action sociale pour les agents territoriaux constitue maintenant une dépense obligatoire pour les employeurs publics. Le CNAS est le premier organisme national d'action sociale (association loi 1901). Il offre des prestations pour les aides à la famille, les aides versées dans le cadre de la vie professionnelle, les prêts, les vacances, les loisirs et la culture. L'Assemblée, après avoir pris connaissance des prestations et diverses modalités du CNAS, décide de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/01/2011 (effet rétroactif), de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne n-1 (pourcentage de la masse salariale) et d'inscrire cette somme au budget communal 2011. Elle désigne Patrick PELLIGAND, adjoint au Maire, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS et Laure COLAS, secrétaire de mairie, pour représenter les agents.

PERSONNEL COMMUNAL : DATE PREVISIONNELLE REMPLACEMENT CONGE MATERNITE D'UN AGENT COMMUNAL.

Le Maire informe l'Assemblée que Mlle COLAS, rédacteur territorial, sera en congé maternité à compter du 28.07.2011, et qu'il convient de prévoir son remplacement pour toute la durée de son congé, avec une période préalable de formation interne au poste à occuper. Le Maire informe l'Assemblée que Pôle Emploi a mis en place une aide à la formation préalable au recrutement (AFPR). Après avoir évoqué les différentes modalités pour pouvoir répondre aux critères requis, le Conseil décide de solliciter auprès de Pôle Emploi la mise en place de l'AFPR pour 400 heures sollicitées pour Mme Sonia FERTIER sur le poste de secrétaire de mairie, en prévision du remplacement de Mlle COLAS et d'autoriser le Maire à signer ensuite un CDD de 6 mois prenant immédiatement la suite de l'AFPR pour remplacement de Melle Laure COLAS.

DEMANDE D'UN ADMINISTRATEUR DE MISE EN PLACE D'UN POINT RAMASSAGE SCOLAIRE AU LOTISSEMENT « LES RENOUILLERES »

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une demande d'administrée sollicitant un nouveau point d'arrêt pour le ramassage scolaire au lotissement des Renouillères à partir de septembre 2011. L'Assemblée est favorable à l'étude, avec la RSL dès ce printemps, de la possibilité de mise en place de ce point de ramassage pour la rentrée scolaire prochaine, et précise que le circuit du bus scolaire réétudié chaque fin d'année scolaire, en fonction des départs ou des arrivées de nouveaux enfants bénéficiaires de ce service, pourrait intégrer ce point si la réflexion avec la RSL le validait.

PROJET DE REORGANISATION DU TEMPS MERIDIEN A LA CANTINE SCOLAIRE

Plusieurs courriers de l'association de la cantine scolaire et à l'Inspecteur d'Académie 71 sont présentés, dans le cadre du projet de réorganisation du temps méridien à la cantine scolaire, suite à l'effectif maximum autorisé atteint presque quotidiennement au restaurant scolaire. Le Maire fait part d'une rencontre avec M. ROBARDET, Inspecteur de l'Education Nationale de Louhans, le 11.03.2011, laquelle avait pour objet de prévoir une réorganisation du temps méridien à la cantine scolaire et, par voie de conséquence, la modification des modalités de ramassage scolaire (sans allongement de la journée de l'écologiste) puis celle, en cascade, des horaires scolaires sollicitée pour septembre 2011.

ETUDE DE LA REPRISE D'ÉCHANGE AVEC LA VILLE DE WOLFERSTADT

Le Maire présente le compte-rendu d'une rencontre des 18.02 et 18.03.2011 avec des membres des associations du Foyer Rural, de la Batterie-Fanfare, de l'Amicale des Pompiers et M. Joël GALAND (traducteur), dans le cadre d'une étude de reprise d'échanges cette fois officielle avec la ville de Wolferstadt. Afin de pouvoir en organiser de nouveaux, il conviendrait de trouver suffisamment de familles d'accueil et organisateurs, notamment par le relais des différentes associations communales. Il est décidé qu'un courrier sera envoyé auprès de chaque président d'association afin de sonder l'engouement de leurs membres pour éventuellement contribuer à l'accueil des habitants de Wolferstadt.

BILAN DE LA PREMIERE SESSION INFORMATIQUE ET DETAIL DES COÛTS DU MATERIEL.

Alain BOUILLOT, Adjoint au Maire, présente l'ensemble des factures ayant permis l'achat de divers matériels pour la salle informatique de l'ancienne poste. Le montant des factures s'élève à 1 096,35 € (achat d'écrans, de PC, maintenance et remise en état de fonctionnement du matériel offert par plusieurs administrés, meubles informatique). Depuis le mois de février, Mme WEBER, adjoint administratif, encadre chaque jeudi après-midi et pour 10 séances de 2h30, un groupe de 5 personnes débutant dans le domaine de l'informatique. M. BOUILLOT ajoute qu'afin de permettre aux personnes en activité de bénéficier de ces cours d'apprentissage, 12 séances de 2h00 chaque lundi soir ont débuté le 21.03.2011, encadrées par M. VEYRE, administré bénévole de la Commune de SORNAY.

ETUDE DU POSITIONNEMENT COMMUNAL RELATIF AU DENEIGEMENT DE LA RESIDENCE SAINT REMI SOUS RESERVE D'UN ACCORD DE L'OPAC

Monsieur le Maire informe que durant l'épisode neigeux passé, les habitants (personnes âgées) de la Résidence Saint Rémi ont eu beaucoup de difficultés pour se déplacer puisque les escaliers permettant l'accès à leur logement n'étaient pas déneigés. Cette résidence appartenant à l'OPAC 71, le Conseil Municipal décide de prendre contact avec le bailleur social afin d'exiger de sa part de faire le nécessaire pour sécuriser leur propriété « Résidence Saint Rémi » et permettre d'éviter ainsi tout risque de chutes des résidents lors des prochains épisodes neigeux qui surviendront.

DEMANDE DE SUBVENTION AU REGARD DE LA REPARTITION DES AMENDES DE POLICE

Alain BOUILLOT, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que, dans le cadre du P.A.V.E. (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics), il est prévu de réaménager le carrefour « Rue du Clos des Jardins » et « Rue des Ecoles », avec des balises et marquages au sol, et de sécuriser aussi la « Rue des Ecoles » et une partie de la « Route de Branges » depuis le carrefour de la « Rue de l'Eglise » pour les piétons également à l'aide de balises et marquages au sol. Ces travaux d'aménagement étant éligibles au titre du produit des amendes de police, un dossier pourrait être constitué. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter auprès de la Direction des Routes et Infrastructures de MÂCON, une subvention au titre du produit des amendes de police pour les travaux d'aménagement de la « Rue des Ecoles » l'intersection « Rue des Ecoles » / « Rue du Clos des Jardins », et pour les travaux de sécurisation d'une partie de la « Route de Branges ». Il autorise le Maire à présenter et signer les dossiers correspondants.

ENGAGEMENT DE LA COMMUNE POUR LE FESTIVAL K-RAVANE

L'Assemblée prend connaissance d'un modèle de lettre d'engagement pour le festival « K-Ravane 2 Bresses 2011 », destinée à finaliser le projet artistique itinérant et novateur porté par la Grange-Rouge et qui se déroulera du 04 au 12 juillet 2011 en Bresse Bourguignonne et Jurassienne. Le Conseil Municipal prend position pour la signature de cet engagement d'accueil (support technique et en terme de lieux publics) de la caravane artistique le 04 juillet midi aux côtés du Foyer Rural de Sornay (support associatif et financier), avec pour réserve que la commune n'a plus compétence pour financer cet événement depuis que la CCCL s'en est saisie.

CARREFOUR DES COMMUNES : DON POUR LA CATASTROPHE AU JAPON

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer sur la participation au Fonds d'aide pour les villes et collectivités japonaises dévastées par le très violent séisme qui a frappé le nord-est du pays le vendredi 11 mars 2011. Le Conseil Municipal, avec 2 abstentions, décide d'accorder sur l'exercice 2011 la subvention suivante : 50 €

POINT SUR LE PROJET DE MISE AUX NORMES DES VESTIAIRES AU STADE MUNICIPAL

Après que le groupe d'élus en charge de ce dossier a rencontré le cabinet d'architectes recruté Arcad'26 les 13 et 20.01.2011 puis le bureau de l'AS Sornay à cette dernière date également, le Conseil Municipal se voit présenter l'Avant-Projet Sommaire 1 transmis à la mairie le 12.02.2011 (projet d'aménagement en 1 phase) puis l'Avant-Projet Sommaire 2 demandé en complément par Monsieur le Maire et révisé pour le 21.03.2011 (projet global évolutif en 2 phases).

Un modèle de plan de financement maximum et raisonnable au vu des capacités financières actuelles de la commune est présenté, sans nouveau recours à l'emprunt, par Patrick PELLIGAND, Adjoint aux Finances.

Compte-tenu de la possibilité d'atténuer pour la commune la charge financière de ce projet de mise aux normes obligatoires par un subventionnement du Conseil Général au titre du PIIC 2011 (22.000 € possibles), après débat et

exposé de ses souhaits précis, l'Assemblée décide à l'unanimité d'accepter l'APS 2 proposé pour une réalisation de sa phase 1 (+ local rangement) durant la saison 2011-2012. Le Conseil autorise le Maire à solliciter cette subvention auprès du Conseil Général de Saône-et-Loire, à décider le lancement de la consultation des entreprises dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée par le maître d'œuvre dans le respect des mises aux normes décidées unanimement et donne son accord pour déposer le permis de construire relatif aux phases 1 et 2 de l'APS 2 ainsi approuvé. Enfin, la date d'une rencontre de présentation du projet au bureau de l'AS Sornay est fixée.

COMMUNICATION MUNICIPALE : OPTIONS RETENUES CONCERNANT LA PREPARATION DE LA REUNION DE MI-MANDAT DU 26 MAI 2011 ET CELLE DU BULLETIN MUNICIPAL N°30 DU PRINTEMPS 2011

Le Maire propose à l'Assemblée une liste non exhaustive de 19 thèmes à aborder lors de la réunion publique de mi-mandat du jeudi 26.05.2011 à 20h30, réunion qui aura pour objectif de dresser objectivement un état des lieux des actions du Conseil Municipal durant les 3 années dernières, de présenter les projets communaux en cours de réflexion voire de réalisation, d'apporter des éclairages aux administrés tout en répondant à leurs interrogations.

Un conseiller municipal annonce vouloir se démarquer du groupe lors de ce rendez-vous de compte-rendu de mi-mandat en ne participant pas aux interventions des élus. Le Maire fait part de sa forte désapprobation de cette décision puis en prend acte.

Après lecture des thèmes suggérés, il est décidé que chaque élu(e) souhaitant intervenir seul(e) ou au sein d'un groupe pourra faire part de ses préférences en Conseil Municipal prochain du 29.03.2011.

Enfin, afin de permettre à chaque administré de profiter de la teneur de cette réunion, il est approuvé unanimement que le Bulletin Municipal n°30 de juin 2011 reprendra l'essentiel des thèmes abordés le 26.05.2011.

COMPTE RENDU DE LA REFLEXION SUR L'AMENAGEMENT DU CIMETIERE

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du 03.02.2011 relative à l'aménagement du cimetière et à l'élaboration d'un règlement communal. Plusieurs réflexions ont été menées sur la durée des concessions et leurs renouvellements minimaux, la création d'un ossuaire et celle d'un caveau provisoire, l'aménagement du Jardin du Souvenir, l'emplacement de plusieurs concessions pour caveaux d'urnes, l'espace inter tombes à privilégier, la matérialisation des emplacements réservés, et la démarche à adopter concernant les matériaux et restes humains exhumés lors des reprises de concessions. Ces éléments seront intégrés aux débats budgétaires 2011 afin de voir leur réalisation rapide favoriser l'entrée en vigueur du Règlement du cimetière communal ainsi en phase d'achèvement.

CHEMIN RANDONNEE PEDESTRE : AVIS DU DOMAINE POUR ACQUISITION D'UNE BANDE DE TERRAIN LE LONG DE LA RD 167 POUR SECURISATION

La Commune de Sornay avait sollicité l'avis du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques de Chalon-sur-Saône concernant l'estimation d'une bande de terrain longeant la R.D.167 à proximité du Carrefour Route de Branges / Rue de l'Eglise, dans le cadre de l'aménagement d'un chemin de randonnée pédestre. La Commune de Sornay entrera en contact avec le propriétaire du terrain concerné afin de proposer un prix d'achat. Ladite bande de terrain permettrait de sécuriser le passage des randonneurs sur cette partie de la RD167.

DEMANDE D'AUTORISATION DE PLACEMENT D'UNE PLAQUE PAR LE SOUVENIR FRANÇAIS AU CIMETIERE COMMUNAL

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier du Souvenir Français, demandant autorisation du Maire pour le placement d'une plaque à l'entrée du cimetière communal, suite à la réhabilitation des tombes de soldats morts pour la France au cours de la guerre 1914/1918, regroupées dans un carré Militaire. Le Conseil Municipal est favorable à l'apposition de cette plaque à l'entrée Est du cimetière.

COMPTE RENDU VISITE DE RECENSEMENT DES PARCELLES BOISEES ET NON BOISEES A NETTOYER EN BORD DE SEILLE

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte-rendu de la visite de recensement des parcelles boisées et non boisées à nettoyer en bord de Seille et des suites données auprès des propriétaires concernés.

SYNTHESE RENCONTRE DU 04.03 ENTRE LE MAIRE ET LES PROPRIETAIRES DE PARCELLES SITUEES EN ZONES COMMERCIALES OU ARTISANALES POUR LE PLU

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une synthèse suite à la rencontre entre le Maire et les propriétaires de parcelles évoquées avec le Bureau d'Etude NATURA, pour les zones commerciales et artisanales du Plan Local d'Urbanisme à venir.

COMPTE RENDU CCAS DU 08.03.2011

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion du C.C.A.S. qui a approuvé le compte administratif 2010 et le budget 2011.

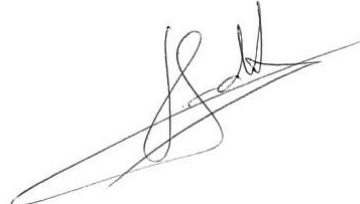
COURRIER DU SOUS PREFET POUR PREVOIR UNE SOLUTION CONCERNANT LA CAPACITE DE TRAITEMENT DE LA STEP

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de Monsieur le Sous-préfet relatif à la capacité de traitement d'épuration de Louhans. Il est entre autres demandé aux communes concernées de mettre en œuvre toutes solutions possibles permettant d'accroître la capacité globale de traitement d'effluents domestiques et industriels, condition nécessaire à l'implantation d'entreprises nouvelles ou au développement d'entreprises actuelles.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Il est fait état de divers comptes-rendus et courriers.

Le Maire de Sornay,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Julien Prudent', written over a horizontal line.

Julien PRUDENT